



**REMIREMONT
PLOMBIÈRES
TOURISME**

DESTINATION VOSGES SECRÈTES

Développement, installation et maintenance d'une solution cartographique sur une table interactive

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Marché à procédure adaptée

Article 28 du code des marchés publics

Office de Tourisme Remiremont Plombières
6 place Christian Poncelet
88200 Remiremont
Tél : 03 29 62 23 70

Article 1 : Objet du marché

L'office de Tourisme Remiremont Plombières organise une consultation pour le développement, l'installation et la maintenance d'une solution cartographique sur une table interactive, dédiée à la promotion touristique.

Cahier des charges à télécharger gratuitement sur notre site Internet : <https://www.tourisme-remiremont-plombieres.com/marches-publics>

Article 2 : Conditions de participation

2.1. Date limite de participation

Date de parution : 15/04/2022

Date et heure limites de réception des offres : 16/04/2022 – 12h00

2.2. Justificatifs demandés

Les candidats devront fournir les justificatifs suivants :

- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)
- Attestation d'assurance

2.3 Transmission des offres

La transmission des offres s'effectuera par voie électronique, à l'intention de :

Lydie FAIVRE

Chargée de communication & numérique à l'Office de Tourisme Remiremont Plombières

communication@otrp.fr

Article 3 : Jugement des offres

3.1. Critères d'attribution

Les critères appliqués pour juger les offres sont les suivants :

- Fonctionnalités et aspects techniques - 40%

- Matériel et maintenance - 20%
- Ergonomie et design - 20%
- Prix des prestations - 20%

3.2. Choix du titulaire

Le titulaire sera choisi par un jury composé de techniciens et d'élus de l'Office de Tourisme de Remiremont Plombières et de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

L'administration pourra demander aux candidats de préciser le contenu de leur offre. Les candidats non retenus seront avertis par message électronique (e-mail) avec accusé de lecture. La désignation du titulaire sera notifiée à l'entreprise retenue.